

**SELARL HENRI MEZAGHRANI
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE**

**16 rue Jean-Jacques Rousseau
38000 GRENOBLE**

Tél : 04.76.51.52.50
Fax : 04.76.54.60.46

EXPÉDITION
certifiée conforme
à l'Original

**PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF (I) ET PROCES VERBAL
DE SUPERFICIE (II)**

Dressé le :

**VINGT MARS
DEUX MILLE VINGT CINQ**

A 13 H

(fin des opérations à 16h)

A LA REQUETE DE :

La S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD) venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA) dont le siège social est 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'administration domicilié audit siège en cette qualité.

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Jean-Bruno PETIT, membre de la SELARL LIGAS-RAYMON & PETIT, Avocat au Barreau de Grenoble (38), demeurant en ladite ville, 23 rue Doyen Louis Weil

Je, Henri MEZAGHRANI, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Henri MEZAGHRANI, Huissier de Justice Associé », à la résidence de GRENOBLE – 16 Rue Jean Jacques Rousseau, soussigné,

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal judiciaire de GRENOBLE, en date du 6 novembre 2023 et d'une ordonnance juridictionnelle de radiation de l'affaire du 26/09/2024.

Certifie m'être transporté ce jour, à 13h, à CROLLES (38920) – 563 avenue de la Résistance, en la propriété de [REDACTED]
[REDACTED], y demeurant,

où là étant, assisté de Madame Céline POTIGNON, technicienne de la Société ACTE2I, Métreur/diagnostiqueur, et de la SARL ADS38, serrurier, j'ai procédé aux opérations qui suivent :

Les biens appartiennent à :

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED], pour en avoir fait l'acquisition selon acte en date du 20 septembre 2010 de Maître SAVARY, Notaire à SAINT ISMIER (38).

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente aux enchères publiques en la forme légale, à défaut par le susnommé de satisfaire au commandement de saisie immobilière signifié à celui-ci, par acte de mon ministère du 11 février 2025.

I – DESCRIPTIF

DESIGNATION GENERALE

Dans un ensemble immobilier en copropriété, sis à CROLLES (38920) – 563 avenue de la Résistance, cadastré section AH n°270 (24 ca) et 127 (38 ca).

Soit une maison d'habitation.

Tels que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec leurs aises, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans exception ni réserve.

DESCRIPTION DETAILLEE

Sur place, j'ai effectué diverses vérifications sur la localisation exacte du bien, en interrogeant le voisinage et en consultant les éléments du dossier.

Puis, j'ai vérifié les conditions d'occupation du bien, et après avoir validé que ledit bien était occupé, j'ai requis l'assistance du serrurier pour procéder, en cas d'absence de l'occupant, à l'ouverture.

Sur place, j'ai rencontré [REDACTED] auprès de qui je me suis présenté, déclinant mes nom, qualité et l'objet de ma mission.

Celui-ci a autorisé la mesure.

La maison dont s'agit est composé de :

- Cuisine, dégagement et salle de bains au rez-de-chaussée.
- Séjour et 1 chambre au 1^{er} étage.
- Dégagement et 2 chambres au 2^{ème} étage.
- Cave en sous-sol.

La maison est mitoyenne par ses deux côtés et dispose d'une cour/terrasse à l'arrière.

Les lieux sont à l'état d'usage, mais ne présentent aucune dégradation notable.

Les menuiseries et autres équipements techniques sont usagés.

Le chauffage est individuel électrique.

Les biens sont situés dans une zone d'habitation à forte densité démographique et urbanistique.

OCCUPATION:

Par [REDACTED].

PHOTOGRAPHIES :

De ces biens, j'ai pris les photographies suivantes :













Le détail de ces biens est consigné dans les rapports réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

**RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET
PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE /
CONSTAT D'EXPOSITION AU PLOMB/ETAT DE
L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE/
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Ces biens ont fait l'objet de rapports détaillés réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

II – SUPERFICIE

Et à même requête, demeure élection de domicile que dessus,

Je fais procéder à cet instant, à la certification de surface telle que prévue aux textes ci-dessus.

Copies des rapports détaillés des mesures, dressés par la SARL ACTE2I, sont annexées au présent procès-verbal.

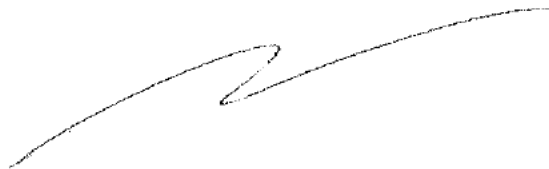
Il ressort de ces rapports, que la surface privative est de :

66,62 m2

A 16h, j'ai fait refermer les lieux, et j'ai achevé mes opérations par l'établissement du présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

SELARL HENRI MEZAGHRANI

Henri MEZAGHRANI



Coût - Décret n° 2016-230
du 26/02/16 :

Emolument	219.16
Emolument compl.....	297.60
Total H.T.....	516.76
Total TVA.....	103.35
Total Euro TTC	620.11